

L'an deux mille vingt-six et **le six mars à 20 heures**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Aurélien BERRY, Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 02 mars 2026

Date d'affichage : 02 mars 2026

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Vote du Compte Gestion (CG) du CCAS 2025
- Vote du Compte Administratif (CA) du CCAS 2025
- Ouverture anticipée de crédits
- Vote des restes à réaliser (RAR)
- Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA

Délibérations :

N 06 – Vote du Compte Administratif (CA) du CCAS 2025

Vu la dissolution du CCAS en date du 31/12/2025

Considérant que le Compte Administratif du CCAS doit être voté par la Commune de Garnerans

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles VATOUX, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget communal arrêté comme suit :**

Recette de fonctionnement	2 276.67€
Dépenses de fonctionnement	4 980.41€
Total	-2 703.74€

Excédent reporté de 2024 6 374.94€

Résultat de l'exercice de clôture 2025 : **3 671.20€**

N 07 – Vote du Compte de Gestion (CG) du CCAS 2025

Vu la dissolution du CCAS en date du 31/12/2025.

Considérant que le Compte de Gestion du CCAS doit être voté par la Commune de Garnerans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 du CCAS a été réalisée par le Receveur Municipal de Chatillon sur Chalaronne, Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes du Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le Receveur municipal,**
- **Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,**
- **Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2025**

N 08 – Ouverture anticipée de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2025, voté par le Conseil municipal ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement aux comptes 2158, 2184, 2152 et 2183, sur l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- ➤ **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour le règlement des acquisitions de :**
 - **2158 pour un montant de 984,36€ (achat de panneaux de rue auprès de KELIAS),**
 - **2184 pour un montant de 812,76€ (achat de bureaux pour l'école chez MOBIDECOR),**
 - **2152 pour un montant de 230,45€ (achat de potelet de protection borne IRVE chez SEMION)**
 - **2183 pour un montant de 204,80€ (achat de barrette mémoire 8GO PC mairie et école chez MICRONOV)**
- ➤ **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus ainsi qu'à signer tout document afférent à cette décision pour 2026.**

N 09 – Vote des restes à réaliser (RAR)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2025 intervient au 31 décembre 2025, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2026.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2025 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **20 201,07 € et correspond à la borne IRVE**

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **29 534,84 € et correspond au fonds de concours de la CCVSC ainsi que le fonds de concours du SIEA pour la borne IRVE**

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte les restes à réaliser tels qu'indiqués ci-dessus**
- **De reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2026**

N 10 – Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose la prise en charge et la réalisation d'études de performance énergétique à caractère pré-opérationnel. Ces études ont pour objectif une aide méthodologique et technique visant à faciliter la prise de décision et la structuration de projets de rénovation énergétique du parc bâti communal.

Ces études portent la réalisation d'un Bilan énergétique d'un bâtiment assorti de plans d'actions de rénovation.

Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion « Mise en place d'études de performance énergétique des bâtiments prise en charge par le SIEA » et à choisir l'étude à réaliser.**
- **Préciser l'étude choisie : salle des fêtes de Garnerans**
- **S'engage à désigner un élu, pour le suivi de cette prestation offerte ;**
- **Désigne Pierre Bailly-Bechet pour le suivi de cette prestation**
- **S'engage à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;**
- **Mandate le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;**

Rapport des commissions

Social

La dernière réunion de la CCAS a eu lieu le 24 février 2026.

Aide au passage du permis de conduire : plusieurs demandes ont été reçues. Il conviendra de finaliser les conventions après identification de la participation des jeunes sur des manifestations d'associations communales.

Les après-midis rencontre continuent : la dernière a eu lieu le mardi 20 janvier ; un changement de jour est envisagé.

Les visites des anciens continuent.

Communication / services aux habitants

L'inauguration du Parc des Ailes le 28 février a réuni une trentaine de personnes malgré une météo mitigée.

Aucun parent n'était présent à la cérémonie des arbres de naissances le 22 février. Plusieurs parents se sont rendus Parc des Ailes au lieu du Parc Broyer (derrière le cimetière). Un certificat avait été édité pour chaque enfant et a été posté à chaque famille.

Urbanisme

Toujours pas d'information sur une date d'intervention pour les marquages.

Les panneaux de rue ont été installés sur les voies des lotissement nommées lors du dernier conseil.

Tous les habitants ont été informés par courrier.

Bâtiments communaux

Les travaux de réparation de toiture sont terminés à la caserne et à l'église.

Les murs du préau de l'école ont été peints en prévision de la réalisation d'une fresque par une intervenante à l'école après les vacances d'avril.

La réparation du boîtier électrique du stade reste à faire : nous sommes en attente d'un devis.

Finances

Passage à la solution en ligne Coloria pour le logiciel métier (comptabilité, gestion des paies, Etat Civil, etc...).

Questions / informations diverses

Les problèmes de pression d'eau sur la commune sont résolus. Des problèmes sur les variateurs des pompes à Challes généraient des variations très importantes et rapides des pression. Cela se traduisait par des coupures de courtes durées et cela générait également des risques sur les canalisations.

Pour résoudre définitivement le problème la commune de Garnerans est maintenant alimentée par le réservoir de Bey et plus par celui de Montgizon à Saint Etienne sur chalaronne.

La séance est levée à 21h00.

Il s'agissait du dernier conseil de la mandature.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Roger RIBOLLET

Le maire,

Dominique VIOT